

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Banque Tuniso-Koweitienne - GCE

Siège social: 10 bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

La Banque Tuniso-Koweitienne – GCE publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI ET Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN
Arrêté au 31 DECEMBRE 2012
(unité : en milliers de dinars)

| | Notes | 31/12/2012 | 31/12/2011 | Variation | |
|--|-------|------------------|----------------|----------------|------------|
| ACTIF | | | | | |
| Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT | AC1 | 33 274 | 35 918 | -2 644 | -7% |
| Créances sur les établissements bancaires & financiers | AC2 | 66 021 | 33 986 | 32 035 | 94% |
| Créances sur la clientèle | AC3 | 993 315 | 819 133(*) | 174 183 | 21% |
| Portefeuille-titres commercial | AC4 | 21 400 | 6 889 | 14 511 | 211% |
| Portefeuille d'investissement | AC5 | 41 986 | 33 915 | 8 071 | 24% |
| Valeurs immobilisées | AC6 | 21 139 | 18 789 | 2 350 | 13% |
| Autres actifs | AC7 | 28 261 | 27 155(*) | 1 106 | 4% |
| TOTAL ACTIF | | 1 205 395 | 975 066 | 230 329 | 24% |
| PASSIF | | | | | |
| Banque centrale et CCP | PA1 | 41 594 | 91 000 | -49 407 | -54% |
| Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers | PA2 | 45 181 | 32 491(*) | 12 690 | 39% |
| Dépôt & avoirs de la clientèle | PA3 | 784 896 | 608 127(*) | 176 769 | 29% |
| Emprunts & ressources spéciales | PA4 | 125 233 | 62 306(*) | 62 927 | 101% |
| Autres passifs | PA5 | 40 687 | 16 281(*) | 24 406 | 150% |
| TOTAL PASSIF | | 1 037 590 | 810 205 | 227 386 | 28% |
| CAPITAUX PROPRES | | | | | |
| Capital | | 100 000 | 100 000 | 0 | 0% |
| Réserves | | 60 515 | 61 105 | -590 | -1% |
| Autres capitaux propres | | 3 754 | 3 712 | 42 | 1% |
| Résultats reportés | | 133 | 21 | 112 | 531% |
| Résultat de la période | | 3 403 | 23 | 3 380 | ns |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | CP1 | 167 804 | 164 861 | 2 943 | 2% |
| TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES | | 1 205 395 | 975 066 | 230 329 | 24% |

(*) : Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 3.8 aux états financiers - Principes comptables pertinents appliqués)

ETAT DES ENGAGEMENTS H BILAN

au 31 décembre 2012

(unité : en milliers de dinars)

| | Notes | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|--------------|-------------------|-------------------|
| PASSIFS EVENTUELS | | | |
| Cautions, avals et autres garanties données | 14 | 111 576 | 91 314 |
| Crédits documentaires | | 78 104 | 52 453 |
| TOTAL PASSIFS EVENTUELS | | 189 680 | 143 767 |
| ENGAGEMENTS DONNES | | | |
| Engagements de financement donnés | 15 | 29 850 | 11 102 |
| Engagements de financement donnés sur découvert Mobilisé | 15 | 142 | 142 |
| Engagements sur titres | | 176 | 176 |
| TOTAL ENGAGEMENTS DONNES | | 30 168 | 11 420 |
| ENGAGEMENTS RECUS | | | |
| Garantie F.OCEOR de remboursement de crédit | | | 1 490 |
| Garantie Etat et SOTUGAR | | 5 792 | 7121 |
| Autres Garanties | | | 599 |
| TOTAL ENGAGEMENTS RECUS | 16 | 5 792 | 9 210 |

ETAT DE RESULTAT
Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012
(unité : en milliers de dinars)

| | Notes | Fin Decembre 2012 | Fin Decembre 2011 | Variation |
|--|-------|-------------------------|-------------------------|---------------|
| Produits d'exploitation bancaire | | | | |
| Intérêts et revenus assimilés | 17 | 57 328 | 45 743 | 11 585 |
| Commissions | 18 | 10 288 | 5 985 | 4 303 |
| Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières | 19 | 3 306 | 2 312 | 994 |
| Revenus du portefeuille d'investissement | 20 | 4 565 | 9 282 | -4 717 |
| Total produits d'exploitation bancaire | | 75 487 | 63 322 | 12 165 |
| Charges d'exploitation bancaire | | | | |
| Intérêts encourus et charges assimilées | 21 | -35 651 | -28 204 | -7 447 |
| Commissions encourues | 22 | -469 | -262 | -207 |
| Total charges d'exploitation bancaire | | -36 120 | -28 466 | -7 654 |
| PRODUIT NET BANCAIRE | | 39 367 | 34 856 | 4 511 |
| Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif, pour risques et charges | 23 | -9 085 | -14 679 | 5 594 |
| Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement | 24 | 758 | -910 | 1 668 |
| Autres produits d'exploitation | 25 | 1 110 | 1 185 | -75 |
| Frais de personnel | 26 | -17 882 | -13 700 | -4 182 |
| Charges générales d'exploitation | 27 | -8 695 | -5 439 | -3 256 |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations | 28 | -2 125 | -1 773 | -352 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | 3 448 | -460 | 3 908 |
| Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires | | 40 | 553 | -513 |
| RESULTAT AVANT IMPOTS | | 3 488 | 93 | 3 395 |
| Impôt sur les bénéfices | | -85 | -70 | -15 |
| RESULTAT NET DE LA PERIODE | | 3 403 | 23 | 3 380 |

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012****(unité : en milliers de dinars)**

| | Notes | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|-----------|----------------|----------------|
| ACTIVITES D'EXPLOITATION | | | |
| Produits d'exploitation bancaire encaissés | | 73 274 | 50 955 |
| Charges d'exploitation bancaire décaissées | | -46 441 | -39 419 |
| Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires et financiers | | | |
| Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle | | -178 537 | -77 953 |
| Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle | | 161 855 | 10 437 |
| Titres de placement | | 3 561 | 5 267 |
| Sommes versées au personnel & crédateurs divers | | -15 775 | -13 102 |
| Autres flux de trésorerie | | 9 327 | -5 409 |
| Impôt sur les sociétés | | | |
| Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation | | 7 264 | -69 223 |
| ACTIVITES D'INVESTISSEMENT | | | |
| Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille | | 4 915 | 3 822 |
| Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement | | -18 253 | -4 424 |
| Acquisitions/cessions sur immobilisations | | -4 358 | -3 233 |
| Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement | | -17 696 | -3 835 |
| ACTIVITES DE FINANCEMENT | | | |
| Emission d'emprunts (tirage sur emprunt) | | | |
| Remboursement d'emprunts | | 67 854 | -55 156 |
| Augmentation/diminution ressources spéciales | | -3 342 | -5 227 |
| Dividendes versés | | 0 | 0 |
| Flux de trésorerie net affecté des activités de financement | | 64 512 | -60 383 |
| Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au | | 54 080 | -133 441 |
| Liquidités et équivalents en début d'exercice | | -58 863 | 74 578 |
| Liquidités et équivalents en fin d'exercice | 29 | -4 782 | -58 863 |

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2012

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BTK-BPCE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

2. BASES DE MESURE

Les états financiers de la BTK-BPCE sont élaborés sur la base de la valeur des éléments du patrimoine au coût historique.

3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

3.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ».

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux relations de la classe 2, 3 ou 4 sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Provisions pour risque sur prêts

Les provisions pour risque sur prêts sont déterminées sur la base des taux suivants arrêtés par classe de risque conformément aux normes de division de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24, appliqués aux risques encourus (soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues) :

- Actifs incertains (classe B2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe B3) : 50 %
- Actifs compromis (classe B4) : 100 %

Provisions collectives

En application de la circulaire n°2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, ainsi que la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

A ce titre, les provisions constituées par la banque jusqu'au 31/12/2012 s'élèvent à 5 377 KDT. Les dotations aux provisions au titre de l'exercice 2012 totalisent le montant de 1 377 KDT.

3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement comprend:

- a) Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est considérée utile à l'activité de la banque (titres de participation à caractère durable): titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- b) Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et la valeur mathématique pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

3.3- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

3.4- Opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des Etablissements Bancaires, les Etats Financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et dettes en devises et de la position de change en devises convertie sur la base du dernier cours de change

interbancaire du mois de décembre 2012. Les gains et les pertes de changes résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2012.

3.5- Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

| | | |
|--|--------|------|
| - Mobilier et matériel de bureaux | 10 ans | 10 % |
| - Matériel de transport | 5 ans | 20% |
| - Matériel informatique | 7 ans | 15% |
| - Logiciel | 3 ans | 33% |
| - A. A. et installations | 10 ans | 10% |
| - Immeuble d'exploitation (fondation et gros œuvres) | 50 ans | 2% |
| - Baies vitrées et carrelages | 20 ans | 5% |
| - Boiserie, quincaillerie et ameublements fixes | 20 ans | 5% |
| - Installations d'éclairage et de climatisation | 10 ans | 10% |
| - Ascenseurs et installations diverses | 10 ans | 10% |
| - Fonds de commerce | 20 ans | 5% |

3.6- Impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun.

Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion de l'exercice 2006, la déduction des provisions pour créances douteuses et des provisions pour dépréciations des titres a été effectuée dans la limite de 100% du bénéfice imposable et ce pour les exercices allant de 2005 à 2009.

La loi des finances pour la gestion de l'année 2011 a prévu la déduction des dites provisions dans la limite de 100% du bénéfice imposable sans limitation dans la durée.

3.7 Comptabilisation de la dotation aux provisions pour indemnités de départ à la retraite

Etant précisé par l'article 53 (nouveau) de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers que tout employé perçoit, lors de son départ en retraite ou en retraite anticipée, une indemnité égale à six mensualités, calculée sur la base du salaire du dernier mois travaillé, toutes indemnités servies mensuellement comprises, et en application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NCT 14, relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, une provision pour indemnité de départ à la retraite est désormais prise en compte à compter de l'exercice clôturé au 31 Décembre 2012.

La provision comptabilisée correspond à la meilleure estimation de la valeur actuelle des droits acquis par les employés de la banque en terme d'indemnités auxquelles ils seront en mesure de prétendre à l'occasion de leur départ à la retraite. Ainsi, la provision résulte d'un calcul actuariel qui prend en considération les risques de mortalité, l'évolution prévisionnelle du niveau des salaires ainsi que le taux d'actualisation financière.

Le montant ainsi provisionné est constitué de la dotation relative à l'exercice 2012 telle qu'elle ressort des calculs mentionnés ci-haut, majorée de la première tranche du montant global de la provision qui aurait du être constituée jusqu'au 31/12/2011. A ce titre, il est précisé que le reliquat du montant de la provision au 31/12/2011 sera doté à parts égales, respectivement en 2013, 2014, 2015 et 2016.

Ainsi, les dotations aux provisions constituées en 2012 au titre des engagements de la banque en terme d'indemnités de départ à la retraite, totalisent le montant de 1 430 mDT.

3.8 Reclassements au niveau de certains postes du bilan

Dans l'objectif d'améliorer la présentation de la situation financière de la banque et de se conformer aux dispositions de la norme comptable sectorielle 21 (NCT 21), des reclassements ont été opérés au niveau de certains postes du bilan :

| | Notes | 31/12/2011 avant reclassements | Reclass. 1 | Reclass. 2 | Reclass. 3 | 31/12/2011 après reclassements |
|--|-------|--------------------------------------|---------------|---------------|---------------|--------------------------------------|
| ACTIF | | | | | | |
| Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT | AC1 | 35 918 | | | | 35 918 |
| Créances sur les établissements bancaires & financiers | AC2 | 33 267 | | | | 33 267 |
| Créances sur la clientèle | AC3 | 810 676 | 8 457 | | | 819 133 |
| Portefeuille-titres commercial | AC4 | 6 889 | | | | 6 889 |
| Portefeuille d'investissement | AC5 | 33 915 | | | | 33 915 |
| Valeurs immobilisées | AC6 | 18 789 | | | | 18 789 |
| Autres actifs | AC7 | 34 137 | | -6 983 | | 27 155 |
| TOTAL ACTIF | | 973 592 | 8 457 | -6 983 | 0 | 975 066 |

| | | | | | | |
|--|-----------|----------------|--------------|---------------|----------|----------------|
| PASSIF | | | | | | |
| Banque centrale et CCP | PA1 | 91 000 | | | | 91 000 |
| Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers | PA2 | 27 993 | | | 4 498 | 32 491 |
| Dépôt & avoirs de la clientèle | PA3 | 599 670 | 8 457 | | | 608 127 |
| Emprunts & ressources spéciales | PA4 | 66 804 | | | -4 498 | 62 306 |
| Autres passifs | PA5 | 23 264 | | -6 983 | | 16 281 |
| TOTAL PASSIF | | 808 731 | 8 457 | -6 983 | 0 | 810 205 |
| CAPITAUX PROPRES | | | | | | |
| Capital | | 100 000 | | | | 100 000 |
| Réserves | | 61 105 | | | | 61 105 |
| Autres capitaux propres | | 3 712 | | | | 3 712 |
| Résultats reportés | | 21 | | | | 21 |
| Résultat de la période | | 23 | | | | 23 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | CP | 164 861 | 0 | 0 | 0 | 164 861 |
| TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES | | 973 592 | 8 457 | -6 983 | 0 | 975 066 |

Reclassement 1

Au 31/12/2012, il a été procédé au reclassement du solde des avances sur placements de la clientèle de la rubrique PA3 à la rubrique AC3 pour le montant de 3 842 mDT. Les comptes au 31/12/2011 ont été retraités comme récapitulé dans le tableau ci-haut.

Reclassement 2

Au 31/12/2012, il a été procédé au reclassement du solde des agios réservés sur les créances prises en charge par l'état de la rubrique PA5 à la rubrique AC7 pour le montant de 6 239 mDT. Les comptes au 31/12/2011 ont été retraités comme récapitulé dans le tableau ci-haut.

Reclassement 3

Au 31/12/2012, il a été procédé au reclassement du solde des emprunts locaux interbancaires en devise de la rubrique PA4 à la rubrique PA2 pour le montant de 4 095 mDT. Les comptes au 31/12/2011 ont été retraités comme récapitulé dans le tableau ci-haut.

NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars)

ACTIF

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2012 à 33 274 mDT contre 35 918 mDT au 31 Décembre 2011 se détaillant comme suit :

| Intitulé | 31/12/2012 | 31/12/2011 | Variation | |
|--|---------------|---------------|---------------|------------|
| - Caisses en dinars | 3 858 | 2 762 | 1 096 | 40% |
| - Caisse en devises | 708 | 961 | -253 | -26% |
| - Avoirs en dinars auprès de la BCT | 15 948 | 12 067 | 3 881 | 32% |
| - Avoirs en devises auprès de la BCT (*) | 12 760 | 20 128 | -7 368 | -37% |
| Total | 33 274 | 35 918 | -2 644 | -7% |

(*) Les avoirs en devises regroupent le compte ordinaire en devise N°4027020 pour un montant de 12 760 mDT.

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 66 021 mDT contre 33 985 mDT au 31 Décembre 2011, soit une hausse 32 036 mDT se détaillant comme suit :

| Intitulé | 31/12/2012 | 31/12/2011 | Variation | |
|--|---------------|---------------|---------------|------------|
| - Avoir chez les Banques | 12 242 | 7 457 | 4 785 | 64% |
| - Placements en dinars sur le Marché Monétaire | 18 064 | | 18 064 | |
| Créances sur les établissements de leasing (*) | 35 715 | 26 528 | 9 187 | 35% |
| Total | 66 021 | 33 985 | 32 036 | 94% |

(*) Les crédits et les découverts accordés à l'AIL, HANNIBAL LEASE et COMPAGNIE INTERNATIONAL DE LEASING.

Note 3 – Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 Décembre 2012 un solde net de 993 315 mDT contre un solde net de 819 133 mDT au 31 Décembre 2011, soit un accroissement de 174 183 mDT se détaillant comme suit :

| Intitulé | 31/12/2012 | 31/12/2011 | variations | |
|---|------------|------------|------------|--------|
| Crédits à la clientèle non échus(*) | 856 470 | 707 946 | 148 524 | 20.98% |
| - Créances impayées | 122 840 | 118 458 | 4 382 | 3.70% |
| - Principal impayé | 83 364 | 79 008 | 4 356 | 5.51% |
| - Intérêts impayés | 20 338 | 21 471 | -1 133 | -5.28% |
| - Intérêts de retard & autres impayés | 19 138 | 17 979 | 1 159 | 6.45% |
| - Intérêts & com. courus & non échus | 5 246 | 4 812 | 434 | 9.02% |
| - Autres comptes débiteurs (c/c & cc associés) | 129 821 | 94 123 | 35 698 | 37.93% |
| Total brut des créances sur la clientèle | 1 114 376 | 925 339 | 189 038 | 20.43% |
| A déduire couverture | -121 061 | -106 206 | -14 855 | 13.99% |
| - Provisions individuelles | -55 776 | -48 658 | -7 118 | 14.63% |
| - Provisions collectives | -5 377 | -4 000 | -1 377 | 34.43% |
| - Agios reserves | -59 908 | -53 548 | -6 360 | 11.88% |
| Total net des créances sur la clientèle | 993 315 | 819 133 | 174 183 | 21.26% |

- *Crédits à la clientèle non échus*

Les comptes de prêts à la clientèle totalisent à fin Décembre 2012 la somme de 856 470 mDT contre 707 946 mDT à fin 2011, soit une augmentation de 148 524 mDT présentant une évolution 20.98%

- *Les autres comptes débiteurs (comptes courants et c/c associés hors leasing)*

Le solde de ces comptes a atteint à fin Décembre 2012 un total de 129 821 mDT contre 94 123 mDT à fin 2011, soit une augmentation de 35 698 mDT se détaillant ainsi:

| Intitulé | 31/12/2012 | 31/12/2011 | variations | |
|--|------------|------------|------------|-----|
| Comptes courants débiteurs (facilités de caisse) | 127 098 | 91 400 | 35 698 | 39% |
| Comptes courants associés | 2 723 | 2723 | 0 | 0% |
| Total | 129 821 | 94 123 | 35 698 | 38% |

Ventilation des engagements de la clientèle par classe de risque (hors créances AIL, HANNIBAL LEASE et COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING)

| Nature de l'engagement | Actifs normaux (*) | | Actifs non performants (**) | | Total | |
|-----------------------------------|--------------------|---------|-----------------------------|---------|-----------|-----------|
| | 2012 | 2 011 | 2 012 | 2 011 | 2012 | 2011 |
| Créances sur la clientèle | 895 209 | 734 513 | 219 167 | 182 369 | 1 114 376 | 916 882 |
| Engagement Hors Bilan | 207 527 | 153 552 | 4 812 | 1 635 | 212 339 | 155 187 |
| Total brut | 1 102 736 | 888 065 | 223 980 | 184 004 | 1 326 716 | 1 072 069 |
| Total couverture constituée (***) | -8 210 | -11 020 | -112 851 | -95 186 | -121 061 | -106 206 |
| Total net | 1 094 526 | 877 045 | 111 129 | 88 818 | 1 205 655 | 965 863 |
| % | 91% | 91% | 9% | 9% | 100% | 100% |

(*) Créances classées A & B1

(**) Créances classées B2, B3 & B4

(***) Y compris le montant des provisions collectives.

Note 4 – Portefeuille-titres Commercial

Le solde net de cette rubrique a atteint 21 400 mDT à fin décembre 2012 contre 6 889 mDT à fin 2011 enregistrant une hausse de 14 511 mDT détaillée comme suit :

| | 31/12/2012 | 31/12/2011 | Variation | |
|-------------------------------------|---------------|--------------|---------------|-------------|
| Obligations | 4 069 | 69 | 4 000 | 5797% |
| Bons de trésor & intérêts rattachés | 10 331 | 6 820 | 3 511 | 51% |
| Titres de transaction SICAV | 7 000 | 0 | 7 000 | |
| Total | 21 400 | 6 889 | 14 511 | 211% |

Note 5 – Portefeuille-titres d'investissement :

La situation nette du portefeuille d'investissement s'élève à fin décembre 2012 à 41 986 mDT contre 33 915 mDT à fin 2011, soit une augmentation nette de 8 071 mDT ;

| Intitulé | Montant |
|--|---------------|
| Portefeuille Titres d'investissement brut à fin 2011 | 40 888 |
| (+) Participations libérées au titre de l'année 2012(*) | 11 323 |
| (-) Cessions de participations | -4 |
| Recasement obligations BNA | -4 000 |
| Total brut des participations libérées DEC.2012 | 48 207 |
| A déduire : Couverture constitués DEC.2012 | -6 221 |
| (-) Provisions constituées au DEC.2012 | -5 704 |
| (-) Produits différés constitués DEC.2012 | -517 |
| Valeur nette des participations DEC.2012 | 41 986 |

(*) Correspond à concurrence de 11 250 mDT à l'acquisition d'actions AIL.

Note 6 – Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées au 31 Décembre 2012 s'élève à 21 139 mDT contre 18 789 mDT au 31 Décembre 2011, soit une augmentation de 2 350 mDT.

Le détail de la rubrique immobilisations est repris dans le tableau suivant :

| Désignations | 31/12/2012 | 31/12/2011 | Variation | |
|---|---------------|---------------|--------------|------------|
| Valeurs Brutes des Immobilisations | 35 758 | 31 567 | 4 191 | 13% |
| Fonds de commerce | 954 | 1 083 | -129 | -12% |
| Logiciel | 628 | 517 | 111 | 22% |
| Terrain | 761 | 761 | 0 | 0% |
| Bâtiment Siège social | 4 149 | 4 123 | 26 | 1% |
| Bâtiments Tours « B & C » | 6 274 | 6 274 | 0 | 0% |
| Bâtiment Agence Ennasr | 781 | 781 | 0 | 0% |
| Bâtiment Agence Ariana | 704 | 704 | 0 | 0% |
| Bâtiment Agence SfaxII | 759 | 759 | 0 | 0% |
| Matériel de transport | 835 | 777 | 58 | 7% |
| Matériels de bureau et informatique | 3 768 | 3 612 | 156 | 4% |
| Mobilier de bureau | 1 065 | 947 | 118 | 12% |
| AGENC. AMENAG. & INSTALLATIONS | 8 646 | 7 672 | 974 | 13% |
| Travaux et agencements en cours | 6 434 | 3 557 | 2 877 | 81% |
| A déduire | -14 619 | -12 778 | -1 841 | 14% |
| Amortissements cumulés | -14 268 | -12 717 | -1 551 | 12% |
| Provisions immobilisations (*) | -351 | -61 | -290 | 475% |
| Valeur comptable nette des immobilisations | 21 139 | 18 789 | 2 350 | 13% |

(*) Correspond principalement à une provision relative à des avances servies en 2007 et durant les exercices antérieurs dans le cadre de la mise en place du logiciel global banking.

Note 7 – Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève 31 Décembre 2012 à 28 261 mDT contre 27 155 mDT à fin 2011, soit une augmentation nette de 1 106 mDT détaillée comme suit :

| Intitulé | 31/12/2012 | 31/12/2011 | Variation | |
|--|---------------|---------------|--------------|------------|
| Crédits au personnel sur le fonds social | 2 587 | 2 755 | -168 | -6% |
| Les comptes de l'Etat (*) | 19 281 | 21 994 | -2 713 | -12% |
| Débiteurs divers (filiales & locataires) | 133 | 138 | -5 | -3% |
| Débiteurs divers et autres actifs | 955 | 9 468 | -8 513 | -90% |
| Comptes de régularisation | 11 251 | | 11 251 | |
| Participations dans des sociétés en liquidation | 1 272 | 1 273 | -1 | 0% |
| Dépenses d'émission de l'Emprunt Obligataire 2010 | 955 | 795 | 160 | 20% |
| Immobilisations destinés à la vente | 496 | | 496 | |
| Total brut | 36 929 | 36 422 | 507 | 1% |
| A déduire | -8 668 | -9 267 | 599 | -6% |
| Les provisions sur les débiteurs divers & les cptes régul. | -958 | -881 | -77 | 9% |
| Les provisions sur particip. dans les stés en liquidation | -969 | -969 | 0 | 0% |
| Les résorptions des frais de l'Emprunt Obligataire 2010 | -503 | -434 | -69 | 16% |
| Produits différés des créances sur l'Etat(**) | -6 239 | -6 983 | 744 | -11% |
| Total net des autres postes d'actif | 28 261 | 27 155 | 1 106 | 4% |

(*) Principalement :

- 14 969 mDT le solde des créances prises en charge par l'Etat (10 215 mDT loi de finances 1999& 4 752 mDT bonifications d'intérêts 2002)

- le reliquat correspond au solde des crédits d'impôts, des acomptes provisionnels nets des retenues à la source à payer.

(**) Correspondent aux agios réservés en couverture des créances prises en charge par l'Etat d'un montant de 6 239 mDT. Au 31/12/2011, cette couverture a été présentée en tant qu'éléments des autres passifs (PA5).

PASSIF

Note 8 – Banque centrale et CCP

Les dépôts et avoirs de la Banque Centrale s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 41 593 mDT contre 91 000 mDT au 31/12/2011, soit une baisse de 49 407 mDT :

| Intitulé | 31/12/2012 | 31/12/2011 | Variations | |
|------------------------------------|---------------|---------------|----------------|-------------|
| emprunt de la BCT auprès de la BTK | 41 000 | 91 000 | -50 000 | -55% |
| avoirs de la BCT auprès de la BTK | 593 | | 593 | |
| Total | 41 593 | 91 000 | -49 407 | -54% |

Note 9 – Dépôts & avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 45 180 mDT contre 32 491 mDT au 31 Décembre 2011, soit une hausse de 12 689 mDT se détaillant comme suit :

| Intitulé | 31/12/2012 | 31/12/2011 | Variations | |
|---|---------------|---------------|---------------|------------|
| Emprunts en dinars sur le Marché Monétaire | 25 000 | 16 852 | 8 148 | 48% |
| Emprunts en devises(*) | 19 542 | 4 498 | 15 044 | |
| Avoir des Banques & des établissements bancaires & financiers | 303 | 11 127 | -10 824 | -97% |
| Dettes rattachées sur les placements des établissements bancaires et financiers | 335 | 14 | 321 | 2293% |
| Total | 45 180 | 32 491 | 12 689 | 39% |

(*) Correspond à concurrence de 15 446 mDT à un placement BPCE IOM.

Note 10 – Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 784 896 mDT contre 608 127 mDT au 31 Décembre 2011, soit une augmentation de 176 769 mDT. Cette augmentation se détaille comme suit :

| Intitulé | 31/12/2012 | 31/12/2011 | Variation | |
|---|----------------|----------------|----------------|------------|
| | | | | |
| - Comptes courants ordinaires de la clientèle | 127 725 | 120 646 | 7 079 | 6% |
| - Comptes d'épargne de la clientèle | 63 490 | 47 708 | 15 782 | 33% |
| - C/C des non résidents en devises | 35 215 | 19 556 | 15 659 | 80% |
| - Comptes indisponibles | 12 446 | 2 665 | 9 781 | 367% |
| Comptes de dépôts à terme | 526 377 | 398 075 | 128 302 | 32% |
| - Autres comptes créditeurs (valeurs à imputer) | 19 644 | 19 477 | 167 | 1% |
| Total brut | 784 896 | 608 127 | 176 769 | 29% |

Note 11 – Emprunts & Ressources spéciales :

Les emprunts à long et à moyen terme ont atteint 125 234 mDT au 31 Décembre 2012 contre 62 306 mDT au 31 Décembre 2011 soit une augmentation de 62 927 mDT, correspondant principalement à l'émission de l'emprunt obligataire 2012 pour un montant de 70 000 mDT et aux remboursements durant la période, détaillés dans le tableau ci-après :

| Libellé | A fin 2011 | A fin Décembre 2012 | | |
|---|---------------|---------------------|--------------|----------------|
| | | Tirage | Remb | Solde |
| Emprunt Obligataire 2010 | 46 035 | | 3 966 | 42 070 |
| Emprunt Obligataire 2012 | | 70 000 | | 70 000 |
| Total emprunt locaux | 46 035 | 70 000 | 3 966 | 112 070 |
| Emprunt BAD 2001 (BAD 4) | 10 940 | 0 | 2 734 | 8 205 |
| Ligne PME Italienne | 2 866 | | 455 | 2 410 |
| Emprunt BEI | 305 | 0 | 149 | 156 |
| Total ressources spéciales | 14 111 | 0 | 3 338 | 10 771 |
| Intérêts & comm. rattachés aux emprunts locaux & ressources spéciales | 2 160 | 549 | 316 | 2 393 |
| Total rubrique | 62 306 | 70 549 | 7 620 | 125 234 |

Note 12 – Autres passifs

Les autres comptes du passif ont atteint au 31 Décembre 2012 le montant de 40 687 mDT contre 16 281 mDT à fin 2011, soit une hausse de 24 406 mDT, ainsi détaillée:

| Intitulé | 31/12/2012 | 31/12/2011 | Variation | |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Créditeurs divers | 2 420 | 2 726 | - 306 | - 11,2% |
| Charges à payer (*) | 4 441 | 1 788 | 2 653 | 148,4% |
| Produits perçus ou comptabilisé d'avance | 1 423 | 983 | 440 | 44,7% |
| Les comptes de régularisations | 28 498 | 8 924 | 19 574 | 219,3% |
| Provisions pour congés à payer | 1 687 | 1273 | 414 | 32,5% |
| Provisions pour risques et charges (**) | 788 | 587 | 201 | 34,2% |
| Provision pour IDR(***) | 1 430 | | 1 430 | |
| Total brut | 40 687 | 16 281 | 24 406 | 149,9% |

(*) L'IS est calculé selon le minimum d'impôt tel que prévu par l'article 12 de loi de promulgation du code de l'IRPP et de l'IS.

(**) Correspond essentiellement à une provision pour litige avec un ancien cadre de la banque à concurrence de 334 mDT et à une provision au titre de l'affaire relative aux retraits guichets frauduleux à l'agence Sfax 2 pour le montant de 282 mDT.

(***) Correspond aux provisions pour indemnités de départ à la retraite constituées en 2012 pour un montant de 1 430 mDT (Cf. Note 3.7 ci-haut).

CAPITAUX PROPRES

Note 13 – Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2012, le capital social s'élève à 100 000 mDT composé de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libérée en totalité. Le capital de la banque a subi en 2007 un changement au niveau de son actionariat à la suite de l'acquisition par Financière OCEOR devenue BPCE IOM (Groupe BPCE) de 60 % des actions, détaillés comme suit :

| Actionnaires | A fin 2011 | Cessions | Acquisitions | Structure du capital au 31 Décembre 2012 |
|----------------|----------------|----------|--------------|--|
| Etat Tunisien | 20 000 | - | - | 20 000 |
| Etat Koweïtien | 20 000 | - | - | 20 000 |
| BPCE IOM | 60 000 | - | - | 60 000 |
| Total | 100 000 | 0 | 0 | 100 000 |

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice 2012 totalisent 167 804 mDT contre 164 861 mDT à fin 2011, soit une augmentation de 2 943 mDT ainsi détaillée :

| Libellé | Capital | Réserve légale | Réserves à régime spécial | Fonds social | Réserves des bénéfiques exonérés | Autres réserves | Résultats reportés | Résultat net de la période | Total |
|-----------------------------|---------|----------------|---------------------------|--------------|----------------------------------|-----------------|--------------------|----------------------------|---------|
| Solde au 31-12-2011 | 100 000 | 8 877 | 592 | 3 713 | 11 643 | 39 993 | 20 | 23 | 164 861 |
| Réserves Légales généraux | | | | | | | | | 0 |
| Dotation au fonds social | | | | | | | | | 0 |
| Opérations sur fonds social | | | | -460 | | | | | -460 |
| Résultat à reporter | | 2 | -592 | 500 | | | 113 | -23 | 0 |
| Distribution de dividendes | | | | | | | | | |
| Résultat de l'exercice 2012 | | | | | | | | 3 403 | 3 403 |
| Solde à fin Decembre 2012 | 100 000 | 8 879 | | 3 754 | 11 643 | 39 993 | 133 | 3 403 | 167 804 |

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 14 – Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille comme suit :

| Intitulé | 31/12/2012 | 31/12/2011 | Variation | |
|--|----------------|---------------|---------------|------------|
| | | | | |
| Avals d'emprunts obligataires | 120 | 149 | -29 | -19% |
| Aval de billets de trésorerie | 6 300 | 5 300 | 1 000 | 19% |
| Avals, cautions & autres garanties données | 105 156 | 85 865 | 19 291 | 22% |
| Total | 111 576 | 91 314 | 20 262 | 22% |

Note 15 – Engagements donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

| Intitulé | 31/12/2012 | 31/12/2011 | Variation | |
|------------------------------------|---------------|---------------|---------------|-------------|
| | | | | |
| Engagements de financements donnés | 29 992 | 11 244 | 18 748 | 167% |
| Total | 29 992 | 11 244 | 18 748 | 167% |

Note 16 – Engagements reçus

Cette rubrique se détaille comme suit :

| Intitulé | 31/12/2012 | 31/12/2011 | Variation | |
|--|--------------|--------------|---------------|-------------|
| Garantie de rembours. du crédit ETAP (F.OCEOR) | | 1 490 | -1 490 | -100% |
| Garantie de remboursement des crédits | 5 792 | 7 121 | -1 329 | -19% |
| Autres Garanties | | 599 | -599 | -100% |
| Total | 5 792 | 9 210 | -3 418 | -37% |

Par ailleurs, il est à noter que les garanties sous forme d'hypothèques immobilières inscrites au profit de la banque et constituées sur les engagements à la clientèle ne sont pas comprises dans les engagements reçus.

ETAT DE RESULTAT

Le produit net bancaire au titre de la période allant du 1^{er} Janvier à fin Décembre 2012 s'élève à 39 367 mDT contre 34 856 mDT à fin Décembre 2011, soit une hausse de 4 511 mDT représentant 13%.

La décomposition du produit net bancaire (PNB) est expliquée au niveau des notes suivantes :

Note 17 – Intérêts & revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés perçus totalisent 57 328 mDT a fin Décembre 2012 contre 45 743 mDT pour la même période en 2011, soit une augmentation de 11 585 mDT (25%), détaillés comme suit:

| Intitulé | 31/12/2012 | 31/12/2011 | Variation | |
|---|---------------|---------------|---------------|------------|
| Intérêts des placements au marché monétaire | 621 | 1 132 | -511 | -45% |
| Intérêts des comptes débiteurs | 7 803 | 6 568 | 1 235 | 19% |
| Intérêts des crédits à court terme | 12 989 | 10 437 | 2 552 | 24% |
| Intérêts des crédits à moyen & long terme | 34 167 | 26 061 | 8 106 | 31% |
| Commissions d'engagement | 59 | 91 | -33 | -36% |
| Commissions sur cautions & avals | 1 690 | 1 454 | 236 | 16% |
| Total | 57 328 | 45 743 | 11 585 | 25% |

Note 18 – Commissions

Les commissions perçues pour la période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2012 totalisent 10 288 mDT contre 5 985 mDT à fin Décembre 2011, ayant augmenté de 4 303 mDT soit 72 %, détaillées comme suit:

| Intitulé | 31/12/2012 | 31/12/2011 | Variation | |
|---|---------------|--------------|--------------|------------|
| Commissions d'études & gestion | 2 576 | 1 676 | 900 | 54% |
| Commissions sur opérations bancaires dinars | 4 956 | 2 901 | 2 055 | 71% |
| Comm.s sur op. de change & de commerce ext. | 2 756 | 1 408 | 1 348 | 96% |
| Total | 10 288 | 5 985 | 4 303 | 72% |

- Détail des commissions d'étude et gestion (en mDT)

| Intitule | Dec.2012 | Dec.2011 | VAR | % |
|--|--------------|--------------|------------|------------|
| COM.D'ETUDE & GESTION S/PRETS A C.T. | 165 | 238 | -73 | -31% |
| COMMISSIONS D'ETUDE S/CREDITS DE GESTION | 890 | 809 | 81 | 10% |
| COM.D'ETUDE & GESTION S/PRETS A M.T. | 337 | 169 | 168 | 99% |
| COM.D'ETUDE & GESTION S/PRETS A L.T. | 1 185 | 460 | 725 | 158% |
| | 2 577 | 1 676 | 901 | 54% |

- Détail des commissions sur les opérations bancaires en dinar (en mDT)

| type | Dec.2012 | Dec.2011 | Variation | |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|------------|
| autres commissions | 32 | 14 | 18 | 129% |
| commissions monétaires | 192 | 166 | 26 | 16% |
| commissions moyens de paiement | 2 554 | 1 404 | 1150 | 82% |
| commissions par anticipation | 224 | 57 | 167 | 293% |
| Frais d'assurances | 7 | 7 | 0 | 0% |
| frais et commissions sur comptes | 1 946 | 1 254 | 692 | 55% |
| Total général | 4 956 | 2 901 | 2 055 | 71% |

Note 19 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les revenus du portefeuille titres commercial et les opérations financières totalisent à fin Décembre 2012 un montant de 3 306 mDT contre 2 312 mDT à fin Décembre 2011, soit une hausse de 994 mDT résultant principalement de la hausse des gains sur les opérations de change de la salle de marché pour 957 mDT :

| Intitulé | 31/12/2012 | 31/12/2011 | Variation | |
|--|-------------------|-------------------|------------------|------------|
| Solde en gains sur opérations financières (change) | 2 498 | 1 541 | 957 | 62% |
| Plus value sur titres commercial (actions) | | 190 | -190 | -100% |
| Intérêts sur Bons de trésor | 808 | 581 | 227 | 39% |
| Total | 3 306 | 2 312 | 994 | 43% |

Note 20 – Revenus du portefeuille-titres d'investissement

Les revenus du portefeuille titres d'investissement totalisent à fin Décembre 2012 un montant de 4 565 mDT contre 9 282 mDT à fin Décembre 2011, soit une baisse de 4 717 mDT résultant principalement de la diminution des dividendes distribués par la Société de Recouvrement des Créances "EL ISTIFA" pour 4 950 mDT (6 500 mDT en 2011 contre 1 550 mDT en 2012).

| Intitulé | 31/12/2012 | 31/12/2011 | Variation | |
|-----------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------|
| Filiales de la Banque | 3 932 | 8 516 | -4 584 | -54% |
| Autres participations | 633 | 766 | -133 | -17% |
| Total | 4 565 | 9 282 | -4 717 | -51% |

Le détail des dividendes se présente comme suit :

| Société | Div 2012 | Div 2011 | variation |
|---------------------------|-----------------|-----------------|------------------|
| El Istifa | 1 550 | 6 500 | -4 950 |
| AIL | 380 | 400 | -20 |
| SICAR | 320 | | 320 |
| SICAV | 13 | 13 | 0 |
| STPI | 750 | 1 050 | -300 |
| Tunis Center | 341 | 341 | 0 |
| SICAF | 396 | 25 | 371 |
| SCIF | | 200 | -200 |
| SOTULUB | 80 | 91 | -11 |
| VERITAS | 43 | 32 | 11 |
| SPFT CARTHAGO | 56 | 67 | -11 |
| APAVE | 22 | 41 | -19 |
| TANKAGE | 238 | 173 | 65 |
| STEG INTERNATIONAL | 38 | 25 | 13 |
| TECI | 35 | 29 | 6 |
| SPPI | 6 | | 6 |
| SFAX ELJADIDA | 0 | 87 | -87 |
| total | 4 268 | 9 074 | -4 806 |

Note 21– Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré durant la période écoulée à fin Décembre 2012 un montant de 35 651 mDT contre un montant de 28 204 mDT pour la même période en 2011, soit une augmentation de 7 447 mDT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

| Intitulé | 31/12/2012 | 31/12/2011 | Variation | |
|---|---------------|---------------|--------------|------------|
| Intérêts des emprunts sur le marché monétaire | 4 304 | 1 148 | 3 156 | 275% |
| Intérêts des emprunts locaux à M. & L.Terme | 3 475 | 2 856 | 619 | 22% |
| Intérêts des emprunts extérieurs à M. & L.Terme | 328 | 426 | -98 | -23% |
| Intérêts des dépôts et placements de la clientèle | 2 591 | 21 343 | -18 752 | -88% |
| Intérêts des comptes des correspondants locaux | 24 785 | 2 069 | 22 716 | 1098% |
| Prime de couverture de risque de change | 169 | 362 | -194 | -53% |
| Total | 35 651 | 28 204 | 7 447 | 26% |

Note 22 – Commissions encourues

Les commissions encourues durant l'exercice 2012 ont atteint un montant de 469 mDT contre 262 mDT pour l'exercice 2011 soit une hausse 207 mDT, se détaillant ainsi :

| Intitulé | 31/12/2012 | 31/12/2011 | Variation | |
|---|------------|------------|------------|------------|
| Commissions encourues sur emprunts locaux | 101 | 107 | -6 | -6% |
| Commissions sur opérations bancaires dinars | 227 | 0 | 227 | |
| Commissions encourues sur emprunts extérieurs | 0 | 8 | -8 | -100% |
| Commissions sur op. de changes & d'arbitrages | 141 | 147 | -6 | -4% |
| Total | 469 | 262 | 207 | 79% |

Note 23 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif s'élèvent à 9 085 mDT à fin Décembre 2012 contre 14 679 mDT pour la même période en 2011 soit une baisse de 5 595 mDT :

| Intitulé | 31/12/2012 | 31/12/2011 | Variation |
|---|--------------|---------------|---------------|
| Provisions sur les créances de la clientèle | 7 118 | 9 709 | -2 591 |
| Provisions collectives | 1 377 | 4 000 | -2 623 |
| Provisions pour risques et charges | 615 | 533 | 83 |
| Pertes sur créances | | 438 | -438 |
| Total des provisions affectées | 9 110 | 14 679 | -5 570 |
| Reprise des provisions sur créances | | | 0 |
| Reprise des provisions sur risques Divers | 25 | | 25 |
| Total | 9 085 | 14 679 | -5 595 |

Le cout de risque est composé des dotations aux provisions à base individuelle pour 7 118 mDT, dotations aux provisions à base collective de 1 377 mDT et d'un reliquat correspondant aux dotations aux provisions pour risques et charges pour un montant de 615 mDT :

| <i>intitulé</i> | <i>Dec.2011</i> | | | <i>Dec.2012</i> | | |
|---------------------------------|-----------------|----------------|---------------|-----------------|----------------|--------------|
| | <i>Dotation</i> | <i>Reprise</i> | <i>net</i> | <i>Dotation</i> | <i>Reprise</i> | <i>net</i> |
| Provisions individuelles | 16 692 | 6 983 | 9 709 | 14 792 | 7 674 | 7 118 |
| Provisions collectives | 4 000 | | 4 000 | 1 377 | | 1 377 |
| Total provisions | 20 692 | 6 983 | 13 709 | 16 169 | 7 674 | 8 495 |

Note 24 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuilles d'investissement

La rubrique « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuilles d'investissement présente un solde positif 758 mDT au titre de l'exercice 2012 contre un montant négatif 910 mDT pour l'exercice 2011, soit une baisse de 1 668 mDT expliquée principalement par la reprise des provisions pour dépréciation des titres de participation « Le RIBAT » pour un montant de 745 mDT.

Note 25 – Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à fin Décembre 2012 à 1 110 mDT contre 1 185 mDT au titre de la même période en 2011, soit en baisse de 75 mDT (6%) :

| Intitulé | 31/12/2012 | 31/12/2011 | Variation | |
|----------------------------------|--------------|--------------|------------|------------|
| Revenus des loyers des immeubles | 826 | 873 | -47 | -5% |
| Autres produits | 284 | 312 | -28 | -9% |
| Total | 1 110 | 1 185 | -75 | -6% |

Note 26 – Frais du personnel

Les frais du personnel ont atteint à fin Décembre 2012 la somme de 17 882 mDT contre 13 700 mDT à fin Décembre 2011, soit en augmentation de 4 182 mDT (31%) :

| Intitulé | 31/12/2012 | 31/12/2011 | Variation | |
|--|---------------|---------------|--------------|------------|
| Salaires & appointements | 12 957 | 10 950 | 2 007 | 18% |
| Charges sociales | 3 306 | 2 573 | 733 | 28% |
| Autres frais & charges liés au personnel | 189 | 177 | 12 | 7% |
| Indemnité de départ à la retraite | 1 430 | | 1 430 | |
| Total | 17 882 | 13 700 | 4 182 | 31% |

Note 27 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint à fin Décembre 2012 un montant de 8 695 mDT contre un montant de 5 439 mDT à fin Décembre 2011, soit une augmentation de 3 256 mDT, et se détaillent comme suit :

| Intitulé | 31/12/2012 | 31/12/2011 | Variation | |
|--|--------------|--------------|--------------|------------|
| Impôts & taxes | 560 | 268 | 292 | 109% |
| Travaux, fournitures & services extérieurs | 7 409 | 4 586 | 2 823 | 62% |
| Transport & déplacements | 726 | 585 | 141 | 24% |
| Total | 8 695 | 5 439 | 3 256 | 60% |

Note 28 - Dotations aux amortissements des immobilisations

Les dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles ont atteint à fin Décembre 2012 un montant de 2 125 mDT contre un montant de 1 773 mDT au titre de la même période 2011, soit une augmentation de 352 mDT.

Cette augmentation est principalement expliquée par les dotations aux provisions d'un montant de 351 mDT constituées au titre des avances sur commandes d'immobilisations payées en 2007 suite à l'acquisition du logiciel Global Banking.

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 29 – Liquidités et Equivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 Décembre 2012 un solde négatif de 4 782 mDT contre un solde négatif de 58 863 mDT au 31 Décembre 2011 se détaillant ainsi :

| Intitulé | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|---|-------------------|-------------------|
| Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT | 36 122 | 36 449 |
| Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers | 10 361 | 6 529 |
| Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés | -51 266 | -101 841 |
| Total | -4 782 | -58 863 |

Note 30 – Transactions avec les parties liées

Opérations réalisées avec l'AIL :

- La BTK a accordé à l'AIL deux crédits à moyen terme, un financement en devises et des escomptes commerciaux. L'encours de l'ensemble des engagements à l'AIL s'élève au 31-12-2012 à 27 301 KDT. Les créances rattachés d'élèvent au 31/12/2012 à 290 KDT.

A cet effet, les intérêts facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2012 :

- 1 135 KDT sur les prêts MLT.
- 13 KDT au titre des moyens de paiement.

- Les commissions d'étude et de gestion facturées à l'AIL au cours de 2012 s'élèvent à 23.5 KDT et les autres commissions sur opérations bancaires en dinars facturées à l'AIL au cours de 2012 s'élèvent à 56 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 un compte courant débiteur de la société « AIL» pour un montant de 2 078 KDT. A cet effet, les intérêts sur compte courant débiteur facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2012 s'élève à 164 KDT.
- La banque a conclu avec l'AIL, en 2002 un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au 31-12-2012 s'élève à 64 KDT.
- La banque a conclu avec l'AIL, en 2010 un contrat de location, partielle d'un local sis au complexe immobilier « city centre » à sfax. La superficie occupée par l'AIL est de 55 m² abritant son agence à la ville de sfax. Le montant facturé par la banque au 31-12-2012 s'élève à 12 KDT.
- La banque affecte au profit de l'AIL un cadre salarié en tant que Directeur Général dont le coût fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au 31-12-2012 s'élève à 73 KDT.
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société AIL. Le montant refacturé courant 2012 s'élève à 42 KDT.
- La banque a conclu avec l'AIL, en 2011 un contrat d'achat de 8 voitures détaillées comme suit :
 - (1) Voiture AUDI Matricule 7096 TU 150 acquis le 30/03/2011 d'un montant de 104KDT
 - (2) Deux Voitures JETTA Matricule 4287 TU 150 et 4290 TU 150 acquis le 02/03/2011 d'un montant de 34 KDT chacune.
 - (3) Deux voitures POLO Matricule 4291 TU 150 et 4355 TU150 acquis le 02/03/2011 d'un montant de 22 KDT Chacune.
 - (4) Deux voitures POLO Matricule 9034 TU 153 et 9038 TU153 acquis le 05/09/2011 d'un montant de 26 KDT Chacune.
 - (5) Voiture PASSAT Matricule 9017 TU 150 acquis le 19/12/2011 d'un montant de 59KDT.

Le montant de dettes relatives aux opérations de leasing s'élève à 345 KDT au 31-12-2012.

Opérations réalisées avec El ISTIFA :

- La banque a conclu avec « EL ISTIFA », société détenue à hauteur de 100 %, un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au 31-12-2012 s'élève à 27 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 des dépôts de la société « EL ISTIFA » pour un montant de 38 KDT.
- La banque affecte au profit de « EL ISTIFA » trois cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au 31-12-2012 s'élève à 219 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 une caution de la société « EL ISTIFA » pour un montant de 20 KDT.

Opérations réalisées avec Univers Participations SICAF:

- Univers Participations SICAF, société détenue à hauteur de 99,79%, occupe un bureau dans le siège de la banque, et ce à titre gratuit.
- Le bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 des dépôts de « Univers Participation SICAF », pour un montant de 26 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 un placement de 300 KDT d'Univers Participations SICAF. A cet effet, les créances rattachées s'élèvent au 31/12/2012 à 11 KDT et les intérêts servis à la société « Univers Participations SICAF au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 10 KDT.

Opérations réalisées avec la SCIF:

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 des dépôts pour un montant de 322 KDT de la SCIF, société détenue à hauteur de 80 %.
- A cet effet, les intérêts servis à la société « SCIF » au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 66 KDT.
- La BTK confie à la SCIF la tenue du registre de ses actionnaires. En contrepartie de ses services, la SCIF perçoit comme rémunération 2,5 KDT annuellement.
- La BTK a confié à la SCIF le montage de son emprunt obligataire « BTK 2012 ». En contrepartie de ses services, la SCIF a perçu une rémunération de 72 KDT au titre de l'exercice 2012.

Opérations réalisées avec Univers Invest SICAR

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 des dépôts de « Univers Invest SICAR » société détenue à hauteur de 64 %, pour un montant de 111 KDT.
- A cet effet, les intérêts servis à la société « Univers Invest SICAR » au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 2 KDT.
- La banque affecte au profit de « Univers Invest SICAR », deux cadres salariés dont un occupe le poste de Directeur Général dont le coût correspondant refacturé par la banque s'élève au 31 Décembre 2012 à 111 KDT.

Opérations réalisées avec STPI

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 des dépôts de la « STPI », pour un montant de 46 KDT. A cet effet, les intérêts servis à la société « STPI » au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 5 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 des dépôts à terme au profit de la « STPI », pour un montant de 1 500 KDT. A cet effet, les intérêts servis à la société « STPI » au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 94 KDT.
- La banque a affecté, au profit de la « STPI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par BTK s'élève au 31 Décembre 2012 à 95 KDT.
- Les comptes d'exploitation de la BTK inclus un montant de 57 KDT relatifs à des intérêts des DAT de STPI échu en 2012.
- La BTK a accordé en 2012 à la « STPI » un crédit à long terme. Le montant débloqué au 31/12/2012 s'élève à 656 KDT. A cet effet, les créances rattachées s'élèvent au 31/12/2012 à 4 KDT.

Opérations réalisées avec Tunis CENTER

- Le bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 un compte courant créditeur de « Tunis CENTER » pour un montant de 9KDT. A cet effet, les intérêts servis à la société Tunis Center au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 2 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 des dépôts à terme au profit de « Tunis CENTER », pour un montant de 1 000 KDT. A cet effet, les intérêts servis à la société « STPI » au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 44 KDT

- La banque affecte au profit de Tunis Center, un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au 31 Décembre 2012 s'élève à 110 KDT.
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société. Le montant refacturé courant 2012 s'élève à 12 KDT.
- Les comptes d'exploitation de la BTK inclus un montant de 23 KDT relatifs à des intérêts des DAT de Tunis center échu en 2011.

Autres opérations

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 un emprunt adossé à des crédits en devises de la société « BPCE-IOM » qui détient 60 % du capital de la BTK pour un montant de 15 446 KDT.se détaillant comme suit :

(1) Un emprunt de 6000KUSD ;

(2) Un emprunt de 3000 KEURO ;

A cet effet, les intérêts servis au titre de dépôt au 31 Décembre 2012 s'élèvent à 84 KDT.

- La société « BPCE-IOM », actionnaire majoritaire de la Banque à hauteur de 60% du capital, a engagé, dans le cadre de son rôle de maison-mère, des dépenses en faveur de la Banque liées aux activités de pilotage au sein et pour le compte de celle-ci. Le montant de ces frais facturés par BPCE IOM au titre de l'exercice 2012 s'élève à 1 200 KDT. Des frais de déplacement ont également été facturés pour un montant de 46 KDT.
- Le bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 des placements à terme de 2 468 KDT de la société « KUWAIT INVESTMANT AUTHORITY» (du 18/07/2012 au 18/07/2013). A cet effet, les intérêts servis à la société « KUWAIT INVESTMANT AUTHORITY » au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 52KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 des dépôts de la société « EL EMAR », pour un montant de 15 DT.
- La BTK a accordé en 2012 à la société « EL EMAR » un crédit à long terme. Le montant débloqué au 31/12/2012 s'élève à 463 KDT. A cet effet, les créances rattachées s'élèvent au 31/12/2012 à 4 KDT.

Les commissions d'étude et de gestion facturées à la société « EL EMAR » au cours de 2012, s'élèvent à 11 KDT.

- Le bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 des placements à terme de 1000 KDT de la société « MEDAI ». A cet effet, les intérêts servis à la société « MEDAI » au 31 Décembre 2012 s'élève à 39KDT.
- Le bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 des dépôts de la société « MEDAI », pour un montant de 38 KDT.
- Le bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2012 un compte courant débiteur de la société « ST2S », pour un montant de 1085 KDT. A cet effet, les intérêts sur compte courant débiteur facturés à la société « ST2S » au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 40KDT.
- La société « ST2S » présente au 31/12/2012 des impayés sur découvert mobilisé de 400 KDT. A cet effet, les produits facturés au titre de 2012 s'élèvent à 6KDT.

Note 31 – Evénements postérieurs à la clôture

La banque n'a pas relevé des événements significatifs postérieurs à la clôture pouvant affecter les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012.

Banque Tuniso-Koweitienne



البنك التونسي الكويتي

 GROUPE BPCE

**RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 Décembre 2012

Avril 2013

RAPPORT GENERAL

**RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

*Messieurs les actionnaires
de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE*

I. Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 15 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 1 205 395 mille dinars et un bénéfice net de 3 403 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE, comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque Tuniso-Koweïtienne Groupe BPCE ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que le système de contrôle interne de la Banque présente un certain nombre d'anomalies qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable données

dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 Avril 2013

Les Commissaires Aux Comptes

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

RAPPORT SPECIAL



Les Jardins du Lac,
B.P N° 317 Publiposte Les Berges du Lac, Rue Lac Echkel
1053 Tunis.
Tel: 216 71 194 344
Fax: 216 71 194 320
E-mail : tn-fmfbz@kpmg.com



ECC Mazars
Immeuble MAZARS, Rue Lac Ghar Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

***Messieurs les actionnaires
de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE***

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion des ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

1) Conventions et opérations n'ayant pas encore été autorisées par le conseil d'administration

La société « BPCE-IOM », actionnaire majoritaire de la Banque à hauteur de 60% du capital, a engagé, dans le cadre de son rôle de maison-mère, des dépenses en faveur de la Banque liées aux activités de pilotage au sein et pour le compte de celle-ci. Le montant de ces frais facturés par BPCE IOM au titre de l'exercice 2012 s'élève à 1 200 KDT. Des frais de déplacement ont également été facturés pour un montant de 46 KDT.

Il est précisé que ces montants ont été provisionnés dans l'attente des autorisations nécessaires.

2) Conventions et opérations ayant été autorisées par le conseil d'administration

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos au 31/12/2012 :

a. Convention de partenariat avec l'AIL

La Banque a conclu, le 16 Novembre 2012, une convention avec la société « AIL » ayant pour objet de fixer les droits et obligations des deux parties dans le cadre d'un partenariat sur la mise en place de financements de biens sous la forme de location avec option d'achat et promesse de vente en fin de contrat, et ce pour le compte de clients ou prospects BTK.

Etant précisé qu'en vertu de cette convention la BTK réalise des opérations de financements spécifiques de crédit-bail, la banque sera en charge auprès de ses clients de l'ensemble des démarches nécessaires à la commercialisation des produits AIL. Celle-ci sera seule responsable de la décision d'engagement et de la gestion du contrat.

Ainsi, la BTK sera rémunérée par le biais de deux commissions :

- Une commission commerciale, révisable semestriellement, en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

| Taux de Placement | Taux de la commission |
|-------------------|-----------------------|
| 9% ≤ T < 10,92 % | 0,5 % |
| T < 9% | 0,35 % |

- Le reversement de 50% des frais de dossiers facturés par l'AIL.

Au 31/12/2012, aucune opération de crédit-bail n'a été engagée.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012.

b. Convention cadre de distribution avec la « SCIF »

La Banque a conclu, le 16 Novembre 2012, une convention cadre avec la « SCIF » ayant pour objet de consentir à la BTK le droit de distribution des OPCVM gérés par la SCIF ainsi que l'ensemble des produits commercialisés par celle-ci.

Il est entendu que le droit de distribution ainsi consenti par la « SCIF » à la BTK n'est pas exclusif à celle-ci.

Au titre de son activité de distribution d'OPCVM et autres produits financiers, la BTK percevra une commission de placement trimestrielle, dont le taux annuel et les modalités de calcul sont définis par nature de produit dans le cadre d'une convention dédiée.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012.

c. Convention de distribution « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » avec la SCIF

La Banque perçoit une commission de distribution de 0,225% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation quotidienne de la valeur liquidative de la SICAV.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31/12/2012, aucune opération de souscription n'a été réalisée.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012.

d. Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION CEA » avec la SCIF

La Banque perçoit une commission de distribution de 0,25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31/12/2012, aucune opération de souscription n'a été réalisée.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012.

e. Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION PLUS » avec la SCIF

La Banque perçoit une commission de distribution de 0,25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et

rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31/12/2012, aucune opération de souscription n'a été réalisée.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012.

f. Accord cadre de partenariat avec « PRAMEX INTERNATIONAL »

La BTK a conclu le 15 Novembre 2012 un accord avec le cabinet de conseil « PRAMEX INTERNATIONAL » pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, par lequel :

- La Banque apporte directement à « PRAMEX INTERNATIONAL » ses clients et prospects souhaitant bénéficier des prestations de conseil, d'assistance et d'accompagnement de « PRAMEX INTERNATIONAL » relevant de l'offre de celle-ci sur des opérations en Tunisie ;
- La Banque apporte directement à « PRAMEX INTERNATIONAL » ses clients et prospects souhaitant bénéficier des prestations de conseil, d'assistance et d'accompagnement de « PRAMEX INTERNATIONAL » via son réseau d'implantations dans le monde. En contrepartie, « PRAMEX INTERNATIONAL » présente à la Banque ses clients et prospects susceptibles d'être intéressés par l'offre de la Banque dans le cadre de leurs projets en Tunisie.

En vertu des stipulations de cet accord, tout contrat conclu entre « PRAMEX INTERNATIONAL » et un client ou prospect apporté par la BTK, relatif à un projet relevant du conseil en finance d'entreprises en Tunisie, donnera lieu à la rétrocession d'une commission de 10% au profit de la BTK sur la base du Chiffre d'Affaires H.T. hors frais encaissés par « PRAMEX INTERNATIONAL » dans le cadre des contrats signés entre « PRAMEX INTERNATIONAL » et les clients prescrits par la BTK.

Au 31/12/2012, la Banque n'a encore bénéficié d'aucune rétrocession de commissions au titre du présent accord.

Cet accord a été autorisé par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012.

g. Autres opérations

- En 2012, la société « Technology Shared Services Méditerranée » a facturé à la BTK le montant de 381 KDT au titre de l'hébergement et la fourniture de service d'infrastructure pour la période allant du 01/05/2012 au 31/12/2012.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 03/04/2013.

- En 2012, la BTK a réservé dans ses agences de Sousse 2, Nabeul et Gabes des locaux au profit de l'AIL, pour les superficies respectives de 19 m², 35 m² et 19 m². A ce titre, les loyers mensuels retenus sont les suivants :

- Agence Sousse 2 : 700 DT ;
- Agence Nabeul : 1 000 DT ;
- Agence Gabes : 350 DT ;

Les contrats de location n'étant pas encore signés, aucun produit de location n'a été perçu au titre de l'année 2012.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012.

- En 2012, la BTK a acquis auprès d'AIL un véhicule de marque AUDI A4 pour le montant de 35 KDT.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/09/2012.

- La BTK a confié à la SCIF le montage de son emprunt obligataire « BTK 2012 ». En contrepartie de ses services, la SCIF a perçu une rémunération de 72 KDT au titre de l'exercice 2012.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'émission obligataire, dont l'arrêté des modalités et des conditions a été délégué à la direction générale par le Conseil d'Administration réuni en date du 23/03/2012.

B - Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 :

1) Opérations réalisées avec l'Arab International Lease (AIL) :

-La Banque a conclu, en 2010, avec la société « AIL », un contrat de location partielle d'un local sis au complexe immobilier "city centre" à Sfax. La superficie occupée par la société « AIL » est de 55 m² abritant son agence à la ville de Sfax. Le montant facturé par la Banque au cours de 2012 s'élève à 12 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 9 juin 2010.

- La Banque a conclu en 2002 avec la société « AIL », un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la Banque au titre de 2012 s'élève à 64 KDT.

- La Banque affecte au profit de la société « AIL » un cadre salarié en tant que Directeur Général dont le coût correspondant fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la Banque au titre de l'exercice 2012 s'élève à 73 KDT

-La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société AIL. Le montant refacturé courant 2012 s'élève à 42 KDT.

2) Opérations réalisées avec EL ISTIFA :

- La Banque a conclu avec la société « EL ISTIFA » détenue à hauteur de 100 %, un contrat de location d'un local à usage administratif à partir de 2004. Le montant refacturé par la Banque au titre de l'exercice 2012 s'élève à 27 KDT.

- La Banque affecte au profit de la société « EL ISTIFA » trois cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la Banque au titre de l'exercice 2012 s'élève à 219 KDT.

3) Opérations réalisées avec la société TUNIS CENTER :

- La Banque affecte au profit de la société « Tunis Center », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la Banque au cours de 2012 s'élève à 110 KDT.

-La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société « Tunis Center ». Le montant refacturé courant 2012 s'élève à 12 KDT.

4) Autres opérations :

- La société « Univers Participations SICAF », détenue à hauteur de 99,79%, occupe partiellement un bureau au siège de la Banque, et ce à titre gratuit.

- La Banque affecte au profit de la société « Univers Invest SICAR », détenue à hauteur de 64%, deux cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Au titre de l'exercice 2012, le coût correspondant refacturé par la Banque s'élève à 111 KDT.

- La BTK confie à la SCIF la tenue du registre de ses actionnaires. En contrepartie de ses services, la SCIF perçoit comme rémunération 2,5 KDT annuellement.
- La Banque affecte au profit de la société « S.T.P.I », détenue à hauteur de 30%, un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé s'élevé au titre de l'exercice 2012 à 95 KDT.
- La Banque a conclu en date du 23/11/2011, une lettre de mission avec la société « PRAMEX INTERNATIONAL » filiale du groupe BPCE dont l'objet consiste à procéder pour le compte de la BTK à l'évaluation de la participation de cette dernière au capital de la société Tunis Center. Cette prestation a été autorisée par le conseil d'administration (décision N° 9.2-06-2011) réuni en date du 29/06/2011.

Pour la réalisation de sa mission, « PRAMEX INTERNATIONAL » sera rémunérée sur la base d'un forfait fixe de 11 mille Euro H.T. payable comme suit :

- 50% à la signature de la lettre de mission
- 50% à la remise du rapport d'évaluation

Le montant payé en 2011 est de 4 675 Euro. Au 31/12/2012, le montant total de la convention a été payé, soit 9 350 Euro (correspondant au montant HT de la convention net des retenues obligatoires).

C. Obligations et engagements de la Banque envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Suite à la décision du conseil d'administration en date du 18 Novembre 2011, ayant eu pour effet de mettre fin aux fonctions du Directeur Général, le Directeur Général Adjoint en poste, a été désigné pour assurer la Direction Générale de la Banque jusqu'à nomination d'un nouveau Directeur Général. Cette décision n'a prévu aucune indemnité spécifique au titre de ces pouvoirs.
- Le conseil d'administration du 16 Février 2012 a décidé de nommer un nouveau Directeur Général. Celui-ci a pris effectivement ses fonctions à partir du 5 Mars 2012. Sa rémunération a été fixée en vertu de la même décision du conseil d'administration.
Cette rémunération englobe une partie fixe, l'attribution de deux voitures de fonction, la prise en charge de ses frais de consommables à hauteur d'un seuil prédéterminé et une partie variable calculée au prorata de sa présence à la BTK et dont l'attribution est conditionnée par l'atteinte d'objectifs prédéfinis.
- Le conseil d'administration du 16 Février 2012 a décidé de nommer deux nouveaux Directeurs Généraux Adjoints. Ceux-ci ont pris effectivement leurs fonctions à

partir du 20 Février 2012. Leur rémunération a été fixée en vertu de la même décision du conseil d'administration. Cette rémunération se détaille ainsi :

- *1^{er} Directeur Général Adjoint* : Une partie fixe (salaire), une partie variable, l'attribution d'une voiture de fonction, la prise en charge des frais de logement à hauteur d'un seuil prédéterminé et de huit vols aller/retour Tunisie-France ;
 - *2^{ème} Directeur Général Adjoint* : Une partie fixe (salaire), une partie variable, l'attribution d'une voiture de fonction, la prise en charge des frais de logement à hauteur d'un seuil prédéterminé, un vol aller/retour Tunisie-France pour lui et sa famille ainsi que de cours de langue ;
- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés par des indemnités de fonctions approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 Juin 2012.

C.2- Les obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, se présentent comme suit (en Dinars Tunisiens) :

| | Directeur général | | Collège des directeurs généraux adjoints | | Administrateurs | |
|---|-----------------------|----------------------|--|----------------------|-----------------------|----------------------|
| | Charges de l'exercice | Passif au 31/12/2012 | Charges de l'exercice | Passif au 31/12/2012 | Charges de l'exercice | Passif au 31/12/2012 |
| Avantages à court terme | 565 868 | 189 000 | 403 579 | 0 | 265 000 | 265 000 |
| Avantages Postérieurs à l'emploi | - | - | | | - | - |
| Autres Avantages à long terme | - | - | | | - | - |
| Indemnités de fin de contrat de travail | - | - | | | - | - |
| Paiements en actions | - | - | | | - | - |
| TOTAL | 565 868 | 189 000 | 403 579 | 0 | 265 000 | 265 000 |

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 29 Avril 2013

Les Commissaires Aux Comptes

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF